



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

Monsieur Luc Chatel,
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07
Montreuil, le 6 avril 2010

Objet : états généraux de la sécurité à l'école

Monsieur le Ministre,

Par un courrier du 16 mars dernier et en réponse à votre invitation du 10 mars à participer aux états généraux sur la sécurité à l'école les 7 et 8 avril, je vous indiquais mon intention d'y participer au nom de la FNEC FP-FO. Dans ce courrier argumenté, nous développons le point de vue de la fédération FO sur les questions de la sécurité à l'école et indiquons par avance notre refus de cautionner toute volonté de l'Etat d'esquiver ses responsabilités sur le sujet.

Notre participation s'entendait donc comme la possibilité pour notre organisation syndicale, conformément à son rôle, d'exprimer en toute indépendance son point de vue et ses revendications sur un sujet de la plus grande gravité. Bien entendu, il n'était pas du tout dans nos intentions de contester la capacité des experts convoqués à émettre des avis autorisés pas plus que le rôle de votre ministère de tirer les conclusions des débats et des avis émis.

Ayant compris qu'un temps serait réservé, avant ce que vous appelez les ateliers, et séparément de ce que vous appelez la table ronde pour que les organisations syndicales représentatives s'expriment nous avons pris contact avec vos services pour en connaître les modalités. Il nous a été répondu qu'aucun moment n'était prévu pour l'expression des fédérations syndicales compte tenu du grand nombre d'invités.

Dans ces conditions, vous comprendrez monsieur le Ministre, qu'il nous est impossible de participer à vos ateliers ni d'être auditeurs muets de tables rondes qui dans le meilleur des cas risquent d'être instrumentalisés pour des conclusions que nous ne saurions partager, voire utilisés pour esquiver la responsabilité des pouvoirs publics et la rejeter sur les personnels, les élèves et leurs parents alors même qu'ils subissent une situation où se multiplient des incidents graves dans les établissements scolaires. .

Soyez assuré, monsieur le Ministre, de notre attachement à la négociation et à la concertation, soyez assuré de notre volonté d'agir à la place qui est la nôtre pour la défense de l'école publique et de ses missions. Cet attachement et cette volonté nous ont conduits à soutenir l'action de nos collègues du lycée Chérioux utilisant leur droit de retrait, un droit statutaire lié à la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité, pour se protéger dans une situation où la sécurité des élèves et la leur n'était plus assurée. Vous avez contesté et remis en cause ce droit ; au nom d'un diagnostic partagé vous voudriez aujourd'hui que les états généraux sur la sécurité à l'école cautionnent cette remise en cause. Nous n'en serons pas. Nous vous confirmons notre demande de restituer à nos collègues du lycée Chérioux leurs 5 jours de salaire indûment prélevés alors qu'ils faisaient valoir leur droit de retrait.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Hubert Raguin, secrétaire général